

This brochure provides you with important information regarding your 2022 business taxes.

## BUSINESS TAX DUE DATE

Please pay your business tax by the due date of May 31, 2022. These taxes cover the current calendar year January 1, 2022 to December 31, 2022.

You are still required to pay your business tax by the due date even if you have filed an appeal against your business assessment.

If you have further questions regarding your 2022 business tax statement or the assessed value of your business, please contact 311 or call toll free at 1-877-311-4974 and our staff will be pleased to assist you.

The offices of the Assessment and Taxation Department are closed to the public. In-person payment services are available via the 311 Service Counter located on the main floor at 510 Main Street – Susan A. Thompson Building between 8:30 a.m. and 4:30 p.m., Monday to Friday. A public access terminal has also been relocated to 510 Main Street for public use.

## NEW FOR 2022

### SMALL BUSINESS TAX CREDIT

- The Small Business Tax Credit (SBTC) program has been continued for 2022. Under the SBTC program, businesses with a business assessment (or Annual Rental Value) of \$44,220 or less in 2022 will receive an offsetting credit equal to their full business taxes for 2022.
- Canada Post has confirmed that ePost™ will be discontinued in late 2022 and therefore will no longer be available for the delivery of the annual business tax billing after 2022. The Assessment and Taxation Department is currently exploring alternative service deliveries.

## CALCULATING YOUR 2022 BUSINESS TAX

Your business tax has been calculated based on the following method:

$$\text{Annual rental value} \times \text{Tax rate set by City Council} \\ - \text{Small Business Tax Credit (if applicable)} \\ = \text{Your Net Business Tax}$$

## WHAT IS ANNUAL RENTAL VALUE

The Annual Rental Value, or ARV, shown on your Business Tax Statement reflects the typical April 1, 2018 market rents for commercial space similar to your premise, and includes the cost of providing heat and other services necessary for the comfortable use or occupancy of the premises.

If you would like to discuss your Business Assessment with an assessor, please contact 311 or toll free 1-877-311-4974.

## ARREARS BALANCE ON YOUR 2022 BUSINESS TAX BILL?

An arrears balance on your 2022 Business Tax bill could exist for a variety of reasons. For example, prior year's business taxes have not been paid in full, or the prior year tax payment was received late and monthly penalties are outstanding.

Penalties accrue on the first of each month. Please ensure to include the monthly penalty on the arrears portion of your tax bill, as shown in the important message section of your tax bill, for payments made during the month of May.

PLEASE VISIT THE CITY'S WEBSITE FOR MORE INFORMATION ON YOUR BUSINESS TAXES:

[winnipeg.ca/assessment](http://winnipeg.ca/assessment)

BUSINESS TAXES ARE PAYABLE ON, OR BEFORE

**TUESDAY, MAY 31, 2022**

## METHODS OF PAYMENT

- Tax Instalment Payment Plan
- Internet/telephone banking
- At your Financial Institution or Credit Union
- Mail to 510 Main Street, Winnipeg MB R3B 3M2
- In-person/Courier service at 510 Main Street, Susan A. Thompson Building
- In-person service at 170 Goulet Street, Bilingual Service Centre

In-person services are available Monday to Friday, 8:30 a.m. to 4:30 p.m. Closed holidays.

## AFTER HOURS

Drop an envelope containing a cheque or money order together with the bottom portion of the tax bill in the drop box located near the entrance for 510 Main Street (Susan A. Thompson Building) at the James Avenue door nearest to King Street.

To avoid late payment penalty charges, please ensure your envelope is postmarked on or before the due date, or allow five business days for the financial institution to process your payment, as this will help ensure that your payment is received by the City by the due date.

If you are an online payment customer please ensure that you reference your account number (roll number) with your financial institution. If payment is made to the incorrect account there will be a payment distribution fee applied to your account to transfer the payment to the correct account.

For more payment information please visit our website: [winnipeg.ca/assessment](http://winnipeg.ca/assessment)

## PENALTIES

**Due Date: May 31, 2022.** Please ensure that your business taxes are paid on or before this date to avoid late penalty charges being assessed against your account. Unpaid balances remaining after the due date are subject to penalties at the prevailing rate of 2.50% per month except for August when the rate of 7.50% will be applied against the current year taxes.

Any unpaid taxes from previous years become part of the balance owing. The monthly penalty rate of 2.50% will be applied against this full balance of the unpaid taxes. If there are arrears on your account, any payment you make is applied first to the arrears. Once these are cleared, payment is applied to current year taxes.

Also, please be certain to complete your cheque accurately. If the bank does not honour your cheque or TIPP payment and returns it to us, there will be a service charge of \$30 added to your account. As well, if you miss the due date because of a returned cheque, the late penalty charge will apply.

**Note:** By keeping your account up-to-date, you can avoid the possibility of a warrant being issued to a bailiff company which will enforce payment without any further notice.

## IMPORTANT REMINDERS FOR CURRENT TAX INSTALMENT PAYMENT PLAN (TIPP) CUSTOMERS

If you are already on the monthly TIPP program, you are not required to meet the May 31, 2022 deadline date to pay the total due as shown on your tax bill. The amount shown on your tax bill includes TIPP payments made up to April 1, 2022. Monthly payments will continue to be withdrawn from your financial institution until your tax account is fully paid.

Your TIPP payments may be adjusted to ensure your 2022 taxes are paid in full by December 31, 2022. Please see the important message section on the tax bill for your new TIPP amount effective June 1, 2022.

Please ensure that the amount on your business tax statement reconciles with your bank account statements.

## BUSINESS TAX STATEMENT WITH A CREDIT

If your tax statement shows a credit balance, please contact 311 or toll free 1-877-311-4974 to arrange for disbursement of the credit.

## PREPAYMENT DISCOUNTS

Please visit [winnipeg.ca/assessment](http://winnipeg.ca/assessment), contact 311 or call toll free at 1-877-311-4974 in early January 2023 for prepayment discount information.



Assessment and Taxation  
Évaluation et taxes

# Relevé de taxe d'entreprise de 2022

[winnipeg.ca/evaluation](http://winnipeg.ca/evaluation)

Date d'échéance :

**Le mardi 31 mai 2022**

Le présent dépliant contient des renseignements importants sur la taxe d'entreprise de 2022.

## DATE D'ÉCHÉANCE DE LA TAXE D'ENTREPRISE

Veillez payer votre taxe d'entreprise au plus tard le 31 mai 2022. Cette taxe s'applique à l'année civile en cours, soit la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

La taxe d'entreprise doit être payée avant l'échéance, même si vous avez interjeté appel de votre évaluation commerciale.

Si vous avez d'autres questions sur votre relevé de taxe d'entreprise de 2022 ou sur la valeur imposable de votre entreprise, veuillez communiquer avec le 311 ou appeler sans frais au 1-877-311-4974, et notre personnel se fera un plaisir de vous aider.

Les bureaux du Service de l'évaluation et des taxes sont fermés au public. Des services de paiement en personne sont offerts au comptoir du Service 311, situé au rez-de-chaussée du 510, rue Main, immeuble Susan-A.-Thompson, entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi. Un ordinateur public a aussi été installé au 510, rue Main.

## NOUVEAUTÉS DE 2022

### CRÉDIT D'IMPÔT POUR PETITES ENTREPRISES

- Le programme de crédit d'impôt pour petites entreprises (CIPE) se poursuit en 2022. En vertu du programme de CIPE, les entreprises dont l'évaluation (ou valeur locative annuelle) est inférieure ou égale à 44 220 \$ en 2022 recevront un crédit compensatoire équivalant à la totalité de leur taxe d'entreprise de 2022.
- Postes Canada a confirmé que l'offre de postal<sup>MC</sup> cessera à la fin de 2022 et que les relevés de taxe d'entreprise annuels ne seront plus expédiés par l'entremise de ce service après 2022. Le Service de l'évaluation et des taxes étudie présentement d'autres modes d'expédition.

VEUILLEZ VISITER LE SITE WEB DE LA VILLE POUR EN SAVOIR PLUS SUR VOTRE TAXE D'ENTREPRISE :

[winnipeg.ca/evaluation](http://winnipeg.ca/evaluation)

LE PAIEMENT DE LA TAXE D'ENTREPRISE EST EXIGIBLE AU PLUS TARD

**LE MARDI 31 MAI 2022**

## CALCUL DE LA TAXE D'ENTREPRISE DE 2022

La taxe d'entreprise est calculée selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Valeur locative annuelle} \times \text{Taux d'imposition fixé par le conseil municipal} - \text{Crédit d'impôt pour petites entreprises (s'il y a lieu)}}{= \text{Taxe d'entreprise nette}}$$

## EN QUOI CONSISTE LA VALEUR LOCATIVE ANNUELLE?

La valeur locative annuelle, ou VLA, qui figure sur votre relevé de taxe d'entreprise reflète les loyers du marché typiques au 1<sup>er</sup> avril 2018 qui s'appliquaient aux locaux commerciaux similaires au vôtre et comprend les coûts du chauffage et des autres services nécessaires à l'utilisation ou à l'occupation normale des locaux.

Si vous désirez discuter de votre évaluation commerciale avec un évaluateur, veuillez composer le 311 ou (sans frais) le 1-877-311-4974.

## SOLDE D'ARRIÉRÉS DE TAXES FIGURANT SUR VOTRE RELEVÉ DE TAXE D'ENTREPRISE DE 2022

Votre relevé de taxe d'entreprise de 2022 pourrait faire état d'un solde d'arriérés pour plusieurs raisons. Par exemple, il est possible que la taxe d'entreprise de l'année précédente n'ait pas été payée en entier, ou que son paiement ait été fait en retard et que des pénalités mensuelles soient demeurées impayées.

Les pénalités sont comptabilisées le premier de chaque mois. N'oubliez pas d'inclure la pénalité mensuelle indiquée sur la portion des arriérés de la section « Messages importants » de votre relevé de taxe dans les paiements que vous faites en mai.

## MODES DE PAIEMENT

- Régime de paiements échelonnés des taxes
- Service bancaire en ligne ou téléphonique
- À votre banque, credit union ou caisse populaire
- Par la poste au 510, rue Main, Winnipeg (Manitoba) R3B 3M2
- En personne/par service de messagerie au 510, rue Main, immeuble Susan-A.-Thompson.
- En personne au 170, rue Goulet (Centre de services bilingues)

Les services en personne sont offerts du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Fermé les jours fériés.

## APRÈS LES HEURES D'OUVERTURE

Déposez une enveloppe renfermant un chèque ou un mandat ainsi que la partie inférieure de votre relevé de taxe dans la boîte de dépôt située près de la porte d'entrée de l'immeuble Susan-A.-Thompson, au 510, rue Main, à l'angle de l'avenue James et de la rue King.

Veillez vous assurer que le cachet postal qui a été apposé sur votre enveloppe n'est pas postérieur à la date d'échéance, ou prévoir cinq jours ouvrables pour le traitement de votre paiement par l'institution financière, afin que le paiement en question parvienne à la Ville au plus tard à la date d'échéance et afin d'éviter les pénalités pour paiement en retard.

Si vous utilisez notre option de paiement en ligne, veillez à communiquer votre numéro de compte (numéro de rôle) à votre institution financière. Si le paiement est versé au mauvais compte, des frais de transfert de paiement seront ajoutés à votre compte pour que le paiement puisse être attribué au bon compte.

Pour en savoir plus sur le paiement, veuillez visiter notre site Web à : [winnipeg.ca/evaluation](http://winnipeg.ca/evaluation)

## PÉNALITÉS

**Date d'échéance : Le 31 mai 2022** – Il est important que vous payiez votre taxe d'entreprise au plus tard à la date d'échéance pour éviter les pénalités pour paiement en retard. Les soldes qui demeurent impayés après la date d'échéance donnent lieu à des pénalités au taux de 2,50 % par mois, sauf au mois d'août, moment auquel un taux de 7,50 % s'appliquera.

Les taxes impayées des années antérieures sont ajoutées au solde en souffrance. Le taux de pénalité mensuel de 2,50 % sera appliqué au solde entier des taxes impayées. Si votre compte accuse un arriéré, votre paiement sera d'abord affecté à l'arriéré puis, une fois celui-ci réglé, aux taxes de l'année en cours.

Il est également important que vous remplissiez correctement votre chèque. Si la banque refuse d'accepter votre chèque ou votre paiement RPET et nous le retourne, des frais de service de 30 \$ s'ajouteront à votre compte. De plus, si vous manquez la date d'échéance parce que votre chèque a été retourné, la pénalité pour paiement en retard s'appliquera.

**À noter :** En gardant votre compte à jour, vous évitez le risque qu'un mandat de saisie soit lancé contre vous et qu'un huissier vous contraigne à payer sans autre forme de préavis.

## RAPPELS IMPORTANTS POUR LES MEMBRES ACTUELS DU RÉGIME DE PAIEMENTS ÉCHELONNÉS DES TAXES (RPET)

Si vous participez déjà au RPET, vous n'avez pas à payer le montant total indiqué sur votre relevé de taxe à la date d'échéance du 31 mai 2022. Le montant indiqué sur votre relevé de taxe comprend les versements faits au titre du RPET jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2022. Les paiements mensuels continueront d'être prélevés de votre institution financière jusqu'au paiement intégral de vos taxes.

Les paiements effectués dans le cadre du RPET pourraient être ajustés afin que la totalité de vos taxes de 2022 soit payée au plus tard le 31 décembre 2022. Veuillez lire la partie « Messages importants » de votre relevé de taxe pour connaître le nouveau montant des paiements de votre RPET qui s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> juin 2022.

Veillez vérifier que le montant indiqué sur votre relevé de taxe d'entreprise correspond aux montants qui sont prélevés de votre compte bancaire.

## RELEVÉS DE TAXE D'ENTREPRISE AFFICHANT UN SOLDE CRÉDITEUR

Si votre relevé de taxe affiche un solde créditeur, veuillez composer le 311 ou (sans frais) le 1-877-311-4974 pour obtenir un remboursement.

## ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPÉ

Veillez visiter [winnipeg.ca/evaluation](http://winnipeg.ca/evaluation), communiquer avec le 311 ou appeler sans frais au 1-877-311-4974 au début de janvier 2023 pour plus de renseignements sur cet escompte.



Assessment and Taxation  
Évaluation et taxes

# 2022 Business Tax Statement

[winnipeg.ca/assessment](http://winnipeg.ca/assessment)

Payment Due Date:

**Tuesday, May 31, 2022**